

Fiche de données de sécurité selon annex II de la directive No. 1907/2006/CE

Etabli:	16.07.2015	Imprime le:	16.07.15
Produit:	Engrais liquide	Code:	1139

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom du produit:	Nom commercial:	Hauert Agrumes + palmiers Engrais liquide	CAS-Nr	EINECS/EC	Index
	Identité chimique:	Mélange	--	--	--
	Utilisations identifiées:	Engrais			PC 12: Engrais

Producteur / fournisseur: Hauert HBG Dünger AG, CH-3257 Grossaffoltern. Tel.: ++041(0) 32 389 10 10
Information: Tel.: ++ 41 32 389 10 10 E-mail: info@hauert.com
Cas d'urgence: Centre Suisse d' Information Toxicologique Tel.: ++41 44 251 66 66 ou ++41 145

Vente / distributeur: Hauert HBG Dünger AG, CH-3257 Grossaffoltern. Tel.: ++041(0) 32 389 10 10
Information: Tel.: ++ 41 32 389 10 10 E-mail: info@hauert.com
Cas d'urgence: Centre Suisse d' Information Toxicologique Tel.: ++41 44 251 66 66 ou ++41 145

2. Identifikation des dangers:

Classification: Classification selon directives CE 1272/2008 (CLP)
Ne constitue pas une préparation dangereux au sens de directives CE 1272/2008 (CLP)

Classification selon directives 67/548/EWG ou 1999/45/CE
Ne constitue pas une préparation dangereux au sens de directives 67/548/EWG ou 1999/45/CE

Désignation: Désignation selon les directives CE No 1272/2008:
GHS-Pictogrammes: Pas de désignation obligatoire.
GHS-Symboles: Pas de désignation obligatoire.
Mention d' avertissement: Pas de désignation obligatoire.
Substance déterminant danger: aucun
Mention de danger: aucun

Conseils de prudence: aucun

Autres dangers: Légère irritation possible.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité selon annex II de la directive No. 1907/2006/CE

Etabli:	16.07.2015	Imprime le:	16.07.15
Produit:	Engrais liquide	Code:	1139

3. Caractérisation des substances

Substances: Mélange de sels minéraux (sulfates, phosphates, nitrates de ammonium et de potassium) et oligo-éléments.
dissous dans l'eau.

Composants:	CAS-Nr	EINECS/EC	Index	%
Ammonium dihydrogénophosphate	7722-76-1	231-764-5	--	10 - 20
Classification *) selon CE 1272/2008 (CLP):		aucun		
Classification *) selon 67/548/EWG ou 1999/45/CE:		aucun		
Nitrate d' ammonium	6484-52-2	229-347-8	--	5 - 25
Classification *) selon CE 1272/2008 (CLP):		Matière solide comburante Ox. Sol. 3; H272		
Classification *) selon 67/548/EWG ou 1999/45/CE:		O, R8, R9		
Nitrate de Potasse	7757-79-1	231-818-8	--	10 - 20
Classification *) selon CE 1272/2008 (CLP):		Matière solide comburante Ox. Sol. 3; H272		
Classification *) selon 67/548/EWG ou 1999/45/CE:		O, R8		
EDTA-Fe-sodium Complex	15708-41-5	239-802-2	--	< 1
Classification *) selon CE 1272/2008 (CLP):		aucun		
Classification *) selon 67/548/EWG ou 1999/45/CE:		Xi, R 36/37/38		

*) Si des phrases-codes sont mentionnées, voir sous pt. 16.

4. Premiers secours

Indications générales	En cas d'inhalation de substances issues de la décomposition thermique des produits: Repos, air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.
Après inhalation	En cas d'inhalation de substances: Repos, air frais. En cas de doutes, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Après contact avec la peau	En cas de contact avec la peau: laver les parties touchées à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux / les muqueuses: rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après ingestion	En cas d'ingestion: rincer la bouche et boire de l'eau en grande quantité. Douleurs abdominales. Sensation de brûlure. Nausées. Vomissements. Diarrhée. Choc ou collapsus. En cas de malaise, consulter un médecin.
Indication pour le médecin	Après l'inhalation de produits de décomposition: Risque d'oedème pulmonaire. Les symptômes peuvent être retardés. Risque de méthémoglobinémie. Traitement symptomatique.

Fiche de données de sécurité selon annex II de la directive No. 1907/2006/CE

Etabli:	16.07.2015	Imprime le:	16.07.15
Produit:	Engrais liquide	Code:	1139

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Moyens d'extinction appropriés: Eau, resp. Adapter aux mesures d'extinction à l'environnement. Moins efficace les agents d'extinction: la poussière, du sable, de CO2
Dangers particuliers d'exposition	Si un feu se déclare à proximité, de l'ammoniac et des gaz nitreux peuvent se dégager. Ne pas respirer les gaz qui se dégagent.
Equipement de protection	Equipement de protection spécial: masque hermétique.
Indications complémentaires	Autres indications: ne pas verser l'eau contaminée qui a servi à éteindre le feu, dans les cours d'eau ou les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentiel

Précaution individuelles:	chimiques.
Précaution pour la protection de l'environnement:	Autres indications: ne pas verser dans les cours d'eau ou les canalisations.
Nettoyage	Nettoyage: ramasser et éliminer (voir point. 13).

7. Manipulation et stockage

Précaution à prendre pour une manipulation sans danger:	Manipulation: aucune mesure particulière à prendre en cas de manipulation correcte. Garder dans l'emballage original. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Conditions d'un stockage sûr:	Conserver au sec, bien fermé le récipient. Tenir à l'écart de la chaleur et des matières combustibles. Eviter le contact avec des éléments corrodants.
Classe de stockage:	Classe de stockage: 12 Un stockage en commun avec les produits suivants est interdit: - médicaments, denrées alimentaires, aliments fourragers, y compris additifs alimentaires. - produits contagieux, radioactif ou explosif
Indication:	Garder dans l'emballage original.
Utilisation finale spécifique:	Engrais (voir la section 1.)

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:	Poussière (OEL): liquide -- Substance spécifique: liquide --
Contrôles de l'exposition:	Lors d'une utilisation normale et conforme aux indications du produits, aucunes mesures particulières n'est nécessaire. Il faut toutefois respecter les prescriptions nationales en vigueur concernant l'épandage d'engrais Mesures générales de protection: observer les mesures habituelles de protection relatives à manipulation de produits chimiques.
Limites d'exposition:	Non pertinent
Process proposer de monitoring:	Non pertinent

Fiche de données de sécurité selon annex II de la directive No. 1907/2006/CE

Etabli:	16.07.2015	Imprime le:	16.07.15
Produit:	Engrais liquide	Code:	1139

Mesures de protection individuelle: Protection respiratoire: Non pertinent

Protection des mains: GmbH, D-36124 Eichenzell).

Protection des yeux: Non pertinent

Limites et contrôles d'exposition à la protection de l'environnement: Lors d'une utilisation normale et conforme aux indications du produits, aucunes mesures particulières n'est nécessaire. Il faut toutefois respecter les prescriptions nationales en vigueur concernant l'épandage d'engrais
Pas de recommandations précises.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriétés générales: Forme: liquide
Couleur: vert

Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement: Solubilité dans l'eau: dissous dans l'eau.
pH: 5.5 - 6.5
Mass volumique apparente: Non pertinent
Densité: 800 - 1200 g/l
Inflammabilité: Le produit soi même est non inflammable
Propriétés d'oxydation: Non pertinent

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: En cas de désagrégation thermique, dégagement possible de gaz nitreux.
Sous l'influence de produits alcalins, dégagement d'ammoniac.
Effet corrosif au métal.

Stabilité chimique: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
La produit est chimiquement stable sous des conditions ambiantes standard.

Possibilité de réactions dangereuses: La produit est chimiquement stable sous des conditions ambiantes standard.

Conditions à éviter: Décomposition dangereuse: Aucune connue.
Ne pas mettre en contact avec des acides ou des bases concentrés.

Produits de décomposition dangereux: En cas de désagrégation thermique, dégagement possible de gaz nitreux.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aigue par voie orale: Toxicité aiguë: LD50/oral/ rats: >2000 mg/kg

Irritation cutanée: Légère irritation possible.

Corrosion cutanée: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Sensibilisierung: En vertu des données et expériences à disposition aucun classement n'est disponible(méthode conventionnelle)

Effet cancérogènes: Aucune action ou danger particulier connus.

Effet génotoxiques: Aucune action ou danger particulier connus.

Toxicité pour la reproduction: Aucune action ou danger particulier connus.

Fiche de données de sécurité selon annex II de la directive No. 1907/2006/CE

Etabli:	16.07.2015	Imprime le:	16.07.15
Produit:	Engrais liquide	Code:	1139

12. Informations écologiques

Ecotoxicité (substances pures):

Ammonium dihydrogénophosphate	CL50 poisson (96 h): 155 mg/l
Nitrate d' ammonium	CL50 poisson (48 h): 74 mg/l; CE50 Crustacés (48 h): 555 mg/l
Nitrate de Potasse	CL50 poisson (96 h): 190 mg/l; CE50 Crustacés (48 h): 490 mg/l
EDTA-Fe-sodium Complex	CL50 poisson (96 h): 100 mg/l

Toxicité aquatique: Classe danger pour l'eau: CDE 1 (faible danger pour les eaux).

Persistance et dégradabilité: Non demandé.

Potentiel de bioaccumulation: Non demandé.

Mobilité dans le sol: Éléments solubles dans l'eau ou de dégradation peuvent être lavés dans les eaux souterraines.

Résultats des évaluation PBT et vPvB: Pas d' information disponible

Autres effets néfastes: Le produit peut provoquer l' eutrophisation des eaux.

13. Considérations relatives à l' élimination

Emballage: Emballage: Peut être évacué aussi avec les déchets urbains.

Produit: Utiliser le solde d'engrais selon les normes de dosage et d'utilisation. Les déchets doivent être éliminés conformément à la directive relative aux déchets 2008/98/CE et au réglementations nationales en vi geur. Laisser les produits dans les conteneurs d' origine.

Voir www.retrologistik.com pour toutes les informations concernant les processus de retour des produits chimiques et des conteneurs ou nous contacter en cas de questions supplémentaires.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID):

Proper shipping name: Mélange

Classification: Ne constitue pas une marchandise à risque au sens de l'Ordonnance sur les transports ADR / SDR.

Transporte maritime (IMPG)

Proper shipping name: Mélange

Classification: Non classé pour le transport

Transport aérien (IATA-DGR):

Proper shipping name: Mélange

Classification: Non classé pour le transport

Symbole (Transport)

 Ne constitue pas une marchandise à risque au sens de l'Ordonnance sur les transports ADR / SDR.

15. Informations réglementaires

Désignation: Désignation selon les directives CE: pas de désignation obligatoire.

Réglementation nationale

Suisse: Directives nationales (CH); ORRChim Annexe 2.6; Ochim et OPAM (voir Pt. 7)

Classe danger pour l'eau: CEA: PN3 / R-phrase: R52 / RFA / WGK (D/CH): 1 (falibe mise en danger de l'eau)

Fiche de données de sécurité selon annex II de la directive No. 1907/2006/CE

Etabli:	16.07.2015	Imprime le:	16.07.15
Produit:	Engrais liquide	Code:	1139

EU: Classe de stockage VCI (RFA).
Classification et désignation des substances, préparations et produits (TRGS 200)
Désignation de déchets lors de l' utilisation (TRGS 201)
Déterminer et évaluer les risques représentés par les substances dangereuses sur le lieu de travail (TRGS 400).
Notice d' utilisation et d' instructions pour les employeurs (TRGS 555)
Gefährdung durch Hautkontakt; Ermittlung - Beurteilung - Maßnahmen (TRGS 401)
Mesures de protection (TRGS 500)
matériaux combustibles stocker dans l'emballage et conteneurs mobiles (TRGS 515)

16. Autres données

Libellé des phrases H de Pt 3 :

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Libellé des phrases R de Pt. 3 :

Xi Irritant
O Comburant
R 9 Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Sources:

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail.
SUVA.ch, Directive relative aux valeurs limites d' expositions au poste de travail.
GESTIS, système d' information des dangers des caisses mutuelles d' assurance accident de l' industrie et du commerce.
TRGS (Règles techniques sur les substances dangereux)

Les indications mentionnées ci-dessus sont données en l'état actuel de nos connaissances et ne garantissent pas les propriétés du produit.
L'utilisateur du produit est tenu de respecter les lois et dispositions existantes.